

Dépenses d'investissement: autorisation au maire d'engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2014

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2015 et afin de régler les dépenses d'investissement, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2014 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre 21 : 103 301.00 € de crédits ouverts en 2014 x 25 % = 25 825.25 €

Chapitre 23 : 399 587.00 € de crédits ouverts en 2014 x 25 % = 99 896.75 €

Goudronnage : suivi des travaux

L'entreprise BILLET a terminé les travaux de goudronnage qui lui ont été confiés.

La réception de chantier sera effectuée par la commission chargée des travaux de voirie communale.

Les travaux de goudronnage du village de « Beaumoutin » sont à refaire dans leur intégralité.

Ces travaux seront de nouveau réalisés au printemps 2015 et seront à la charge de l'entreprise BILLET.

Présentation du P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde)

Monsieur MUCHEMBLED Guy, Adjoint au Maire, présente le projet du P.C.S. qui concerne les mesures à prendre dans le cadre des catastrophes survenant sur le ressort de la Commune (crue de la rivière Allier ou autres catastrophes ...).

Ce plan, détermine les mesures à prendre dans l'organisation des secours et la sauvegarde des Administrés. Chaque Conseiller joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre du plan.

Le P.C.S. est à approuver par l'ensemble du conseil municipal avant sa transmission aux différents organismes concernés.

L'assemblée souhaitant prendre connaissance de ce dossier, l'approbation est donc reportée à la prochaine séance.

Présentation du bulletin municipal

Mesdames FAYON Michelle et EXBRAYAT Sylvie présentent le bulletin municipal, qui portera un nom « Le Crevantois ». Ce dernier sera composé de 28 pages.

Les pages centrales concerneront la grande guerre et seront détachables.

Le bulletin sera édité par l'imprimerie BEAUVOIR domiciliée à COURPIERE, en 600 exemplaires dont 50 nous seront offerts.

La distribution est prévue pour le week-end du 14 et 15 février prochain.

Le budget prévu pour cette édition est de 3 300.00 €.

Prévision du budget 2015 : points des différentes commissions

Afin d'établir le budget 2015, chaque conseiller municipal a fait part de ses demandes et a indiqué le montant désiré.

Questions diverses

1/ MAKO PROD : association présidée par Monsieur CHARTIER Thierry

Suite à une demande de mise à disposition d'une salle de classe pour le festival des Six Pierres qui aura lieu le 7 mars prochain, pour servir de loge aux artistes présents, Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée cette demande de mise à disposition.

Après échanges, il est voté par 8 voix POUR, 5 voix CONTRE et 1 ABSTENTION qu'une salle peut être mise à disposition à l'association MAKO PROD pour le festival des Six Pierres.

La salle des TAP leur sera donc mise à disposition avec interdiction de fumer dans l'enceinte de l'école. Un chèque de caution sera également demandé.

Monsieur le Maire est chargé de rencontrer Monsieur CHARTIER Thierry pour l'informer de cette décision.

2/ SALLE POLYVALENTE : location aux associations communales

A la demande d'une association communale, il est soumis au vote le fait de louer la salle polyvalente une seule journée sur les deux jours du week-end aux associations et donc de diviser le prix de la location de moitié.

Après discussions, il ressort une grande difficulté pour la mise en place de cette demande car il faudrait solliciter le personnel communal le dimanche pour faire l'état des lieux et le ménage, au lieu du lundi

A l'unanimité des membres présents, la décision est de refuser cette demande car il apparaît plusieurs difficultés pour le mettre en place.
La location de la salle reste donc inchangée.

3/ REFERENT AMBROISIE : concernant une future réunion AMBROISIE, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un référent.
Madame EXBRAYAT Sylvie, est désignée comme référent AMBROISIE.

4/ MAM (Maison Assistantes Maternelles) :

Monsieur le Maire informe que le 23 janvier 2015, accompagné des Adjoints composant la commission de sécurité et du Responsable Bâtiments Communaux, la visite de la future MAM a été faite.

Monsieur RIGAUD, électricien, domicilié à SAINT-JEAN-D'HEURS a également été convié à cette visite en temps que conseiller en électricité et système d'alarme.

Suite à cette visite, il doit être procédé à certains travaux de mises aux normes.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que si les travaux demandés sont réalisés, il délivrera un Arrêté favorable pour l'ouverture d'un ERP catégorie 5 permettant l'ouverture et l'exploitation de cette structure.